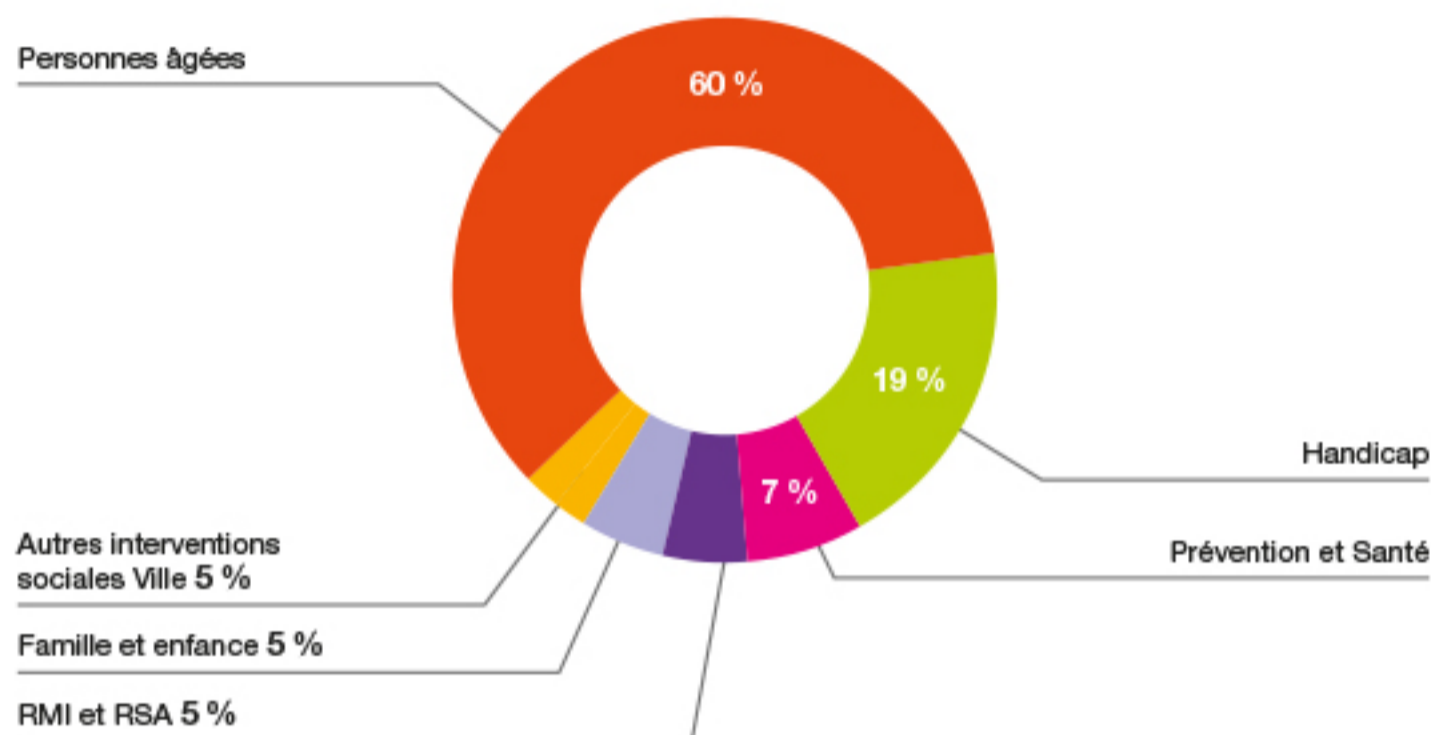


Recettes de fonctionnement 2013



Les principales recettes portent sur l'aide sociale aux personnes âgées ; elles ont connu une hausse de 5,1 M€ (soit 6,0 %) entre le CA 2012 et le CA 2013, passant de 79,7 M€ à 84,8 M€. Les recouvrements sur bénéficiaires représentent un montant de 70,9 M€.

Les recettes afférentes à la politique à destination des personnes handicapées sont passées de 25,5 M€ en 2012 à 27,1 M€ au CA 2013. Les dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) au titre de la PCH et au titre de la Maison départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH), soit 14,9 M€ en 2013, sont la principale recette dans ce domaine et sont en légère progression (+1,1 M€). Les recouvrements sur bénéficiaires atteignent quant à eux 11,8 M€ en 2013.

Dans le domaine du RMI/RSA, 6,8 M€ de recettes ont été titrées en 2013 contre 7,6 M€ en 2012, incluant une participation du Fonds social européen de 2,4 M€.

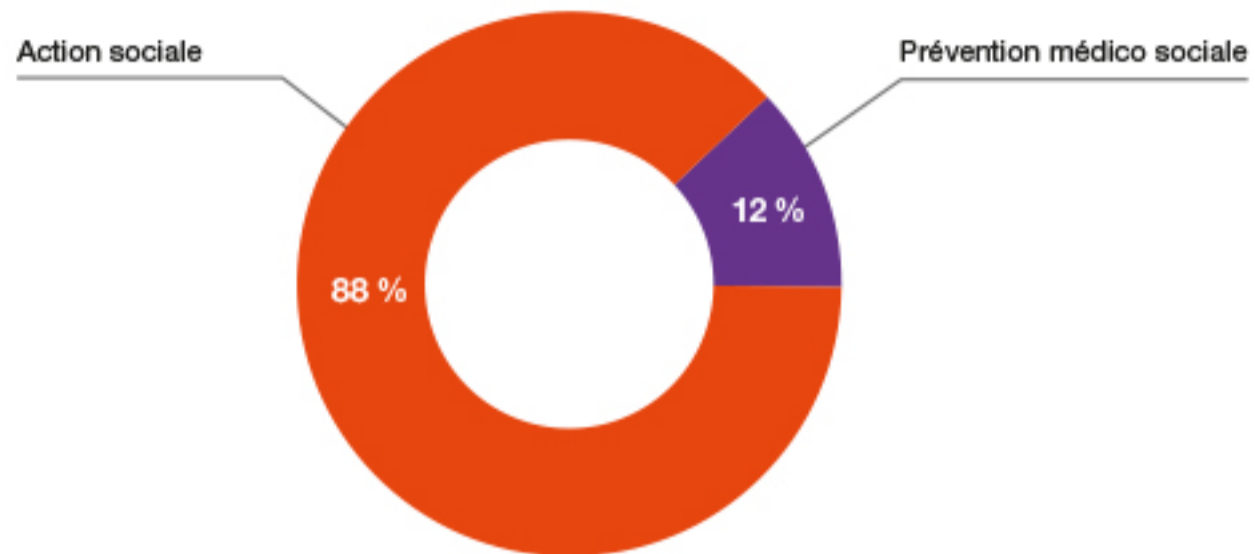
Les recettes liées aux interventions en faveur de la famille et de l'enfance s'élèvent à 6,4 M€ en 2013 contre 4,6 M€ en 2012 (soit une hausse de 39,0 %). Elles sont constituées principalement de redevances.

Les recettes relatives à la protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale sont constituées de participations de la Sécurité sociale et d'organismes mutualistes. Elles connaissent une relative stabilité par rapport à 2012 et s'établissent à 3,2 M€.

Dans le cadre de la prévention et de l'éducation pour la santé, le Département a perçu 9,8 M€ de recettes en 2013, en hausse de 2,1 M€ (27,0 %) par rapport au CA 2012. L'augmentation constatée provient des recouvrements sur la Sécurité Sociale et les organismes mutualistes.

AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Section d'investissement



Les dépenses d'investissement du secteur social s'élèvent à 53,8 M€, dont 47,2 M€ pour l'action sociale et 6,6 M€ pour la prévention médico-sociale. Elles progressent de 25,7 M€ par rapport à 2012, du fait de l'importance des nouveaux équipements.

En effet, la rénovation du centre d'accueil d'urgence Saint-Vincent-de-Paul s'est vue dédier une dépense de 15,7 M€. La construction de l'EHPAD Villers Cotterêts a fait l'objet d'une subvention de 6,7 M€ au CASVP. Enfin, la déconcentration des services de l'aide sociale à l'enfance s'est poursuivie avec 5,9 M€ investis pour l'antenne rue David d'Angers dans le 19^e arrondissement.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 5,4 M€.

FAMILLE

FAMILLE

en M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Dépenses de fonctionnement	329,8	351,8	366,0
<i>dont masse salariale</i>	268,1	284,4	289,7
Dépenses d'investissement	49,4	68,8	91,1
Recettes de fonctionnement	192,4	199,7	202,7
Recettes d'investissement	7,3	1,9	1,7

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2013, le budget de fonctionnement consacré à la famille s'élève à 366,0 M€, dont 289,7 M€ au titre de la masse salariale.

Les dépenses au titre de la famille hors masse salariale évoluent de façon dynamique en 2013 (+13,2 %) pour atteindre un montant de 76,3 M€.

Cette augmentation est principalement liée à la hausse des dépenses relatives aux crèches et garderies du fait des 1 144 nouvelles places livrées en 2013, avec notamment :

- dans le 6^e arrondissement, l'ouverture de 72 places au 15 rue Visconti et de 30 places au 83 rue de Sèvres.
- dans le 13^e arrondissement, l'ouverture de 96 places rue Gustave Geffroy, associée à un centre PMI, de 80 places dans la ZAC Rungis, 55 places rue de Campo Formio.
- dans le 17^e arrondissement, l'ouverture de 66 places au 153 bis rue Cardinet et 25 places au 120 rue Cardinet.
- dans le 19^e arrondissement, l'ouverture 66 places rue de Crimée, 20 places pour les enfants en situation de handicap quai des Charentes et 66 places quai de l'Oise.
- dans le 20^e arrondissement, l'ouverture de 15 places rue du Guignier, 66 places rues des Orteaux, 66 places avenue du Docteur Gley au sein de l'opération de réaménagement de la Porte des Lilas et 55 places rue Botha.

Les recettes de fonctionnement relatives à la famille concernent exclusivement les crèches et garderies. Elles s'élèvent à 202,7 M€, en augmentation de 3,0 M€ (soit +1,0 %) depuis 2012. Le taux d'exécution des crédits ouverts est de 99,8%.

Les participations de la CAF constituent la principale recette. Elles s'élèvent à 128,4 M€ en 2013, en hausse de 2,3 M€ par rapport en 2012, corrélativement à la hausse du parc.

Les participations familiales ont représenté quant à elles 72,8 M€ en 2013.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2013, la Ville a investi 91,1 M€ pour la petite enfance, soit une progression de 22,3 M€ par rapport à 2012, en lien avec les ouvertures de places susmentionnées.

En outre, 6,6 M€ de subventions d'équipement ont été accordées aux crèches associatives (notamment ABC Puériculture pour 1,4 M€, l'Œuvre des Nouvelles Crèches Familiales pour 1,4 M€, la Maison des Bout'Chou à hauteur de 1 M€ ou encore à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour 0,5 M€).

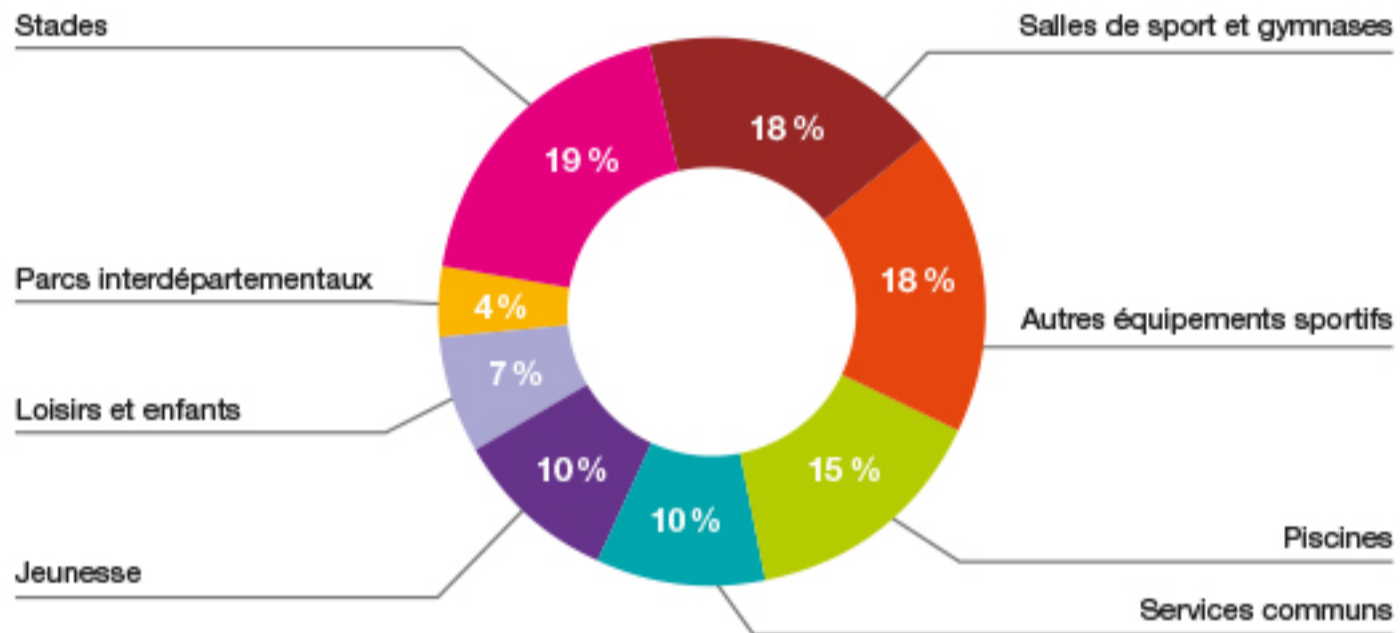
L'entretien et l'équipement des crèches ont mobilisé 11,9 M€, dont 7,1 M€ sur les enveloppes d'intérêt local.

Les recettes d'investissement de la petite enfance s'élèvent à 1,7 M€ en 2013, et consistent pour l'essentiel en des subventions versées par la Caisse des allocations familiales.

SPORT ET JEUNESSE

SPORT ET JEUNESSE

Budget consolidé consacré au sport et à la jeunesse en 2013



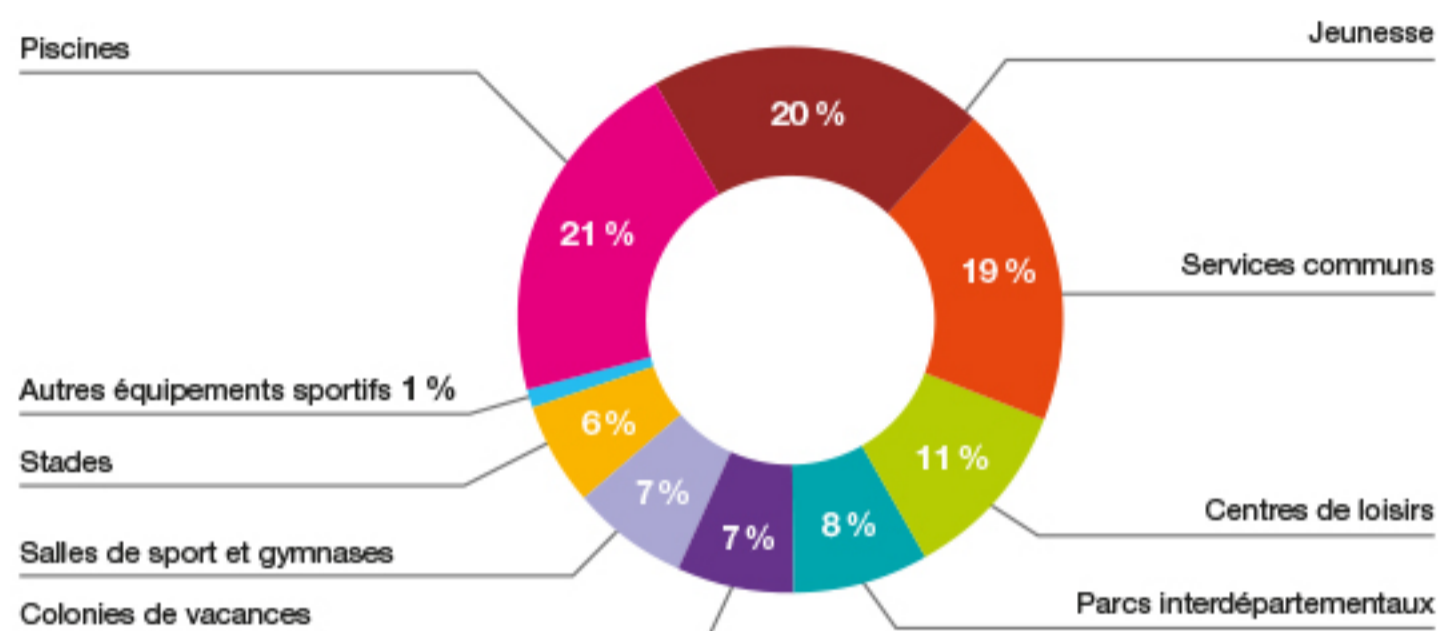
en M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Dépenses de fonctionnement	206	192,9	197,8
<i>dont masse salariale</i>	108,8	110,5	113,9
Dépenses d'investissement	97,8	118,7	139,7
Recettes de fonctionnement	59,5	62	67,9
Recettes d'investissement	0,9	1,1	3,5

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2013, le budget de fonctionnement consacré au sport et à la jeunesse s'élève à 197,8 M€, dont 113,9 M€ au titre de la masse salariale.

Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié au sport et à la jeunesse s'établit à 83,9 M€, pour une inscription de 85,2 M€, ce qui représente un taux d'exécution des crédits votés de 98,5 %. Ce budget est en augmentation de 1,8 % par rapport à 2012 (+1,5 M€).

Dépenses de fonctionnement 2013 (hors masse salariale)



Plus de 20,0 % des dépenses de fonctionnement hors masse salariale sont consacrés aux piscines, soit 17,7 M€, contre 18,4 M€ au CA 2012 (-0,7 M€). Les charges découlant des contrats passés pour la gestion des piscines externalisées représentent 14,2 M€ au CA 2013. Les autres charges portent notamment sur la consommation d'eau et de produits chimiques pour les piscines gérées en régie.

Le budget alloué au fonctionnement des centres de loisirs a atteint 10,0 M€, en hausse de 8,7 % par rapport à 2012 ; la moitié de ces dépenses portent sur la prise en charge des frais de transport et des fournitures scolaires associés. Les dépenses relatives à la gestion des stades municipaux s'élèvent à 5,1 M€, en hausse de 1,2 M€ par rapport au CA 2012 du fait notamment de l'ouverture courant 2013 du stade Jean Bouin rénové.

Les dépenses liées à l'entretien et à la gestion des salles de sport et divers gymnases ont représenté 5,7 M€ contre 5,0 M€ en 2012.

Les activités pour la jeunesse représentent quant à elles 16,9 M€ et sont stables par rapport au CA 2012 (17,0 M€). Les dépenses liées aux contrats de gestion des équipements jeunesse (soit à titre principal, les Centres d'animation et les Antennes jeunes) sont de 5,4 M€ au CA 2013. S'y ajoutent les charges liées au fonctionnement des Ecoles municipales de sport, des Ateliers bleus sportifs (3 M€), des Centres sport découverte (0,7 M€) et les frais de transports (1,3 M€). Par ailleurs, 1,0 M€ est consacré aux événements sportifs pour les jeunes.

Les dépenses liées aux centres de loisirs s'élèvent à 9,4 M€ et se décomposent principalement en 3,4 M€ de dépenses de transports, 2,0 M€ de fournitures, 0,9 M€ de droits d'entrée pour les activités des enfants et 0,8 M€ de frais d'hébergement.

Par ailleurs 6,1 M€ ont été consacrés à l'organisation de colonies de vacances.

Les services communs représentent 15,6 M€ au CA 2013 dont 12,2 M€ de subventions versées :

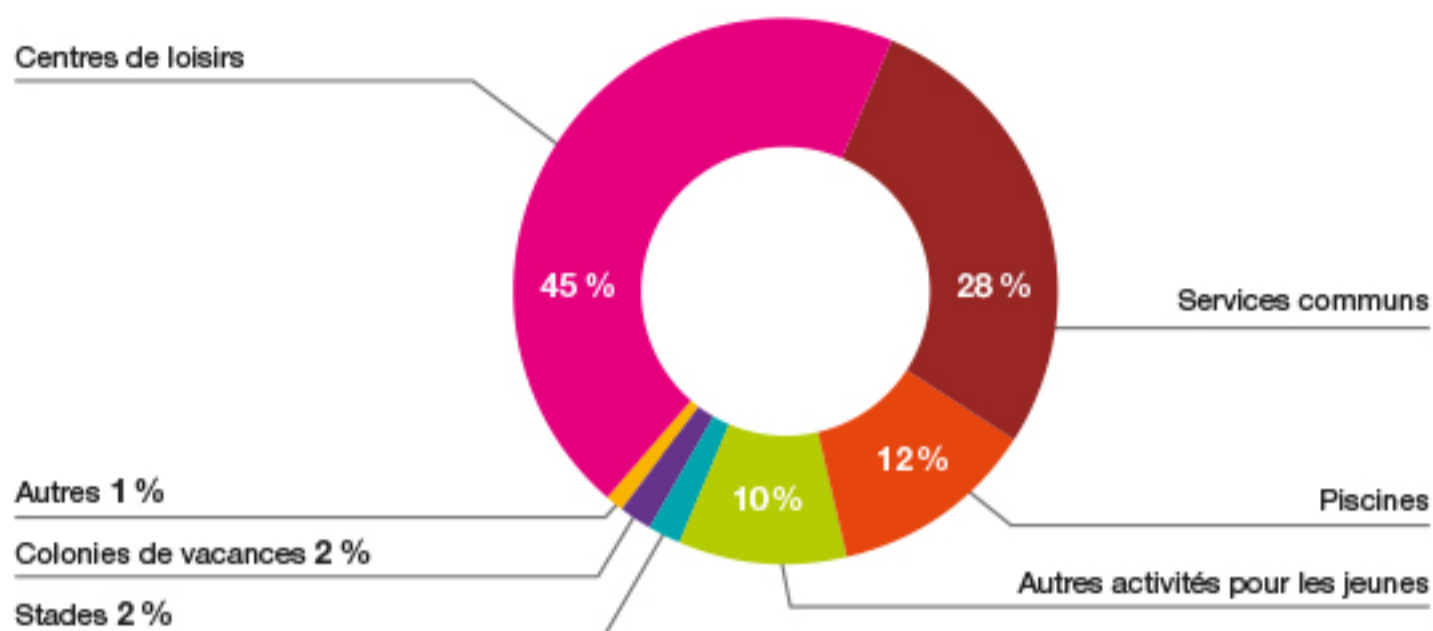
- au sport de proximité à hauteur de 6,7 M€, dont 0,4 M€ versés à titre exceptionnel,
- au sport de haut niveau à hauteur de 5,6 M€.

Enfin, 6,2 M€ ont été mandatés pour la gestion des parcs interdépartementaux, dans le cadre des conventions passées avec les Départements partenaires (par exemple pour les parcs de Tremblay, Bobigny, Choisy et Antony).

Les recettes liées au sport et à la jeunesse se sont élevées à 67,9 M€ en 2013, soit 6,0 M€ supplémentaires par rapport à 2012. Le taux d'exécution de ces recettes est de 93,5 % en 2013.

SPORT ET JEUNESSE

Recettes de fonctionnement 2013



En 2013, l'activité des centres de loisirs a généré 30,5 M€ de recettes, en hausse de 2,0 % par rapport à 2012. Les redevances et droits des services périscolaires s'établissent à 17,7 M€ et les prestations de la CAF à 10,2 M€.

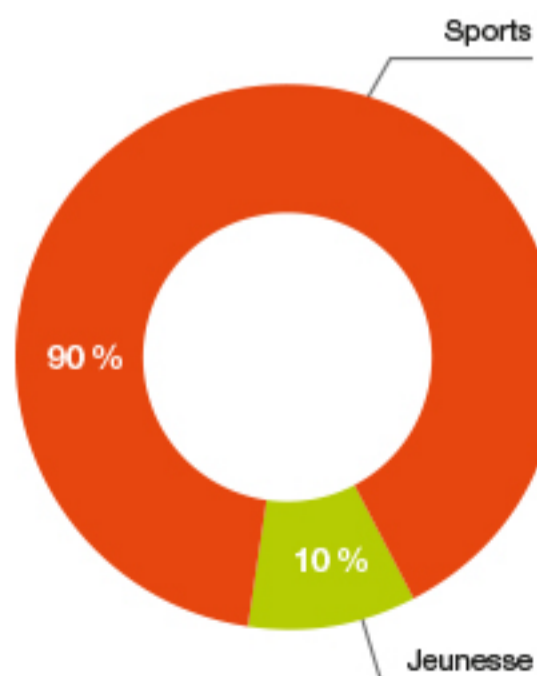
Les recettes relatives aux services communs ont atteint 19,4 M€ en 2013.

Par ailleurs, 8,1 M€ de recettes liées aux piscines ont été titrées en 2013, incluant 7,5 M€ de redevances et droits des services à caractère sportif.

Les produits des autres activités pour les jeunes se sont élevés à 7,0 M€ en 2013 (soit 0,2 M€ de moins qu'en 2012). Ils sont principalement composés de 4,1 M€ de redevances et droits des services périscolaires et de 2,1 M€ de prestations de la CAF.

Les recettes issues de l'activité des stades, d'un montant égal à 1,7 M€, sont stables par rapport à 2012.

SECTION D'INVESTISSEMENT



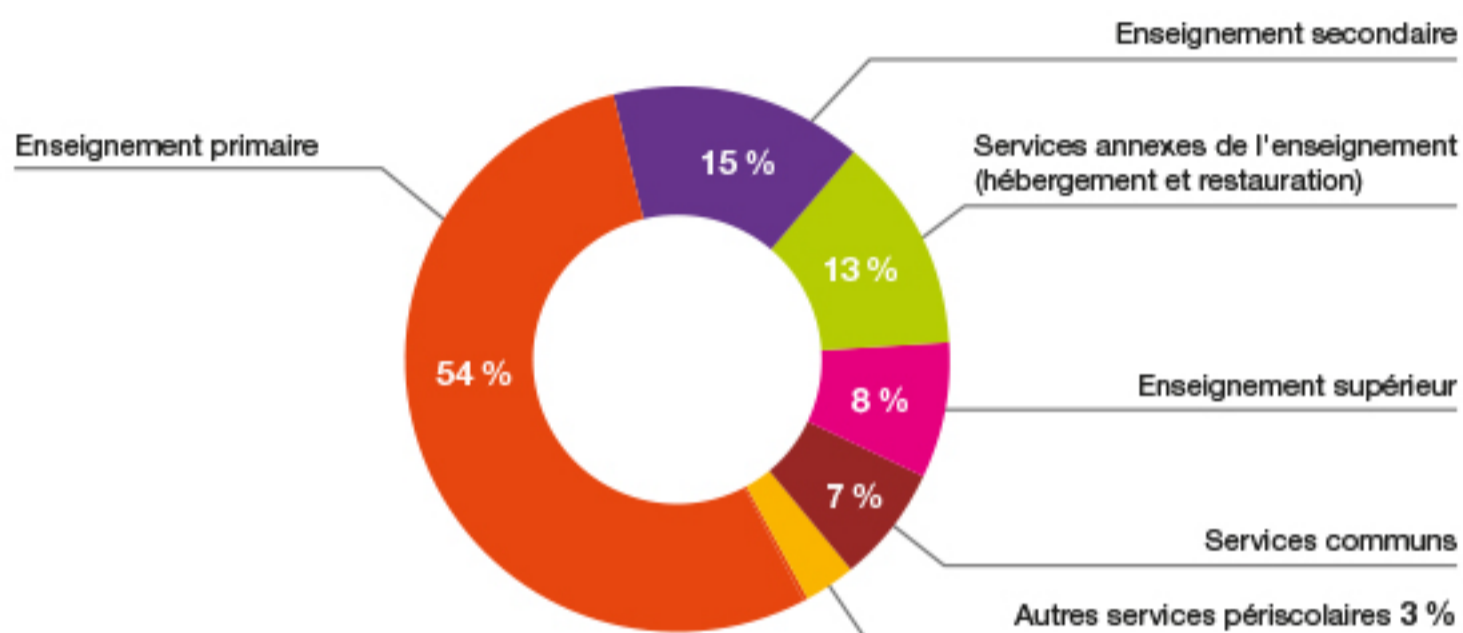
Les investissements en faveur de la jeunesse et des sports ont représenté 139,7 M€ en 2013, soit +21 M€ par rapport à 2012, du fait des nombreux équipements livrés cette année :

- Les stades ont représenté le principal investissement : pour le stade Jean Bouin, inauguré en août, 34,6 M€ ont été investis en 2013. 9,6 M€ ont été dédiés au Parc des Princes.
- Le centre sportif du Carreau du Temple et celui de la ZAC Beaujon, qui ont ouvert leurs portes début avril 2014, ont représenté un investissement respectif de 15,6 M€ et 12,2 M€.
- Dans le 9^e arrondissement, le nouveau centre de la Tour des Dames, qui regroupe un centre d'animation et un complexe sportif, s'est vu consacrer 9,2 M€.
- Quant aux pelouses d'Auteuil, elles se sont ouvertes aux sportifs en novembre, pour un investissement de 6,2 M€ en 2013.
- Les travaux de la piscine de la Butte aux Cailles, dans le 13^e arrondissement, ont démarré avec 2,7 M€ dépensés en 2013.

Les recettes d'investissement, pour leur part, ont représenté 3,5 M€.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Budget consolidé consacré à l'enseignement et formation en 2013



en M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Dépenses de fonctionnement	565,0	597,3	629,4
<i>dont masse salariale</i>	380,1	394,1	409,6
Dépenses d'investissement	181,5	153,2	169,2
Recettes de fonctionnement	20,1	21,9	21,5
Recettes d'investissement	6,8	20,2	17,4

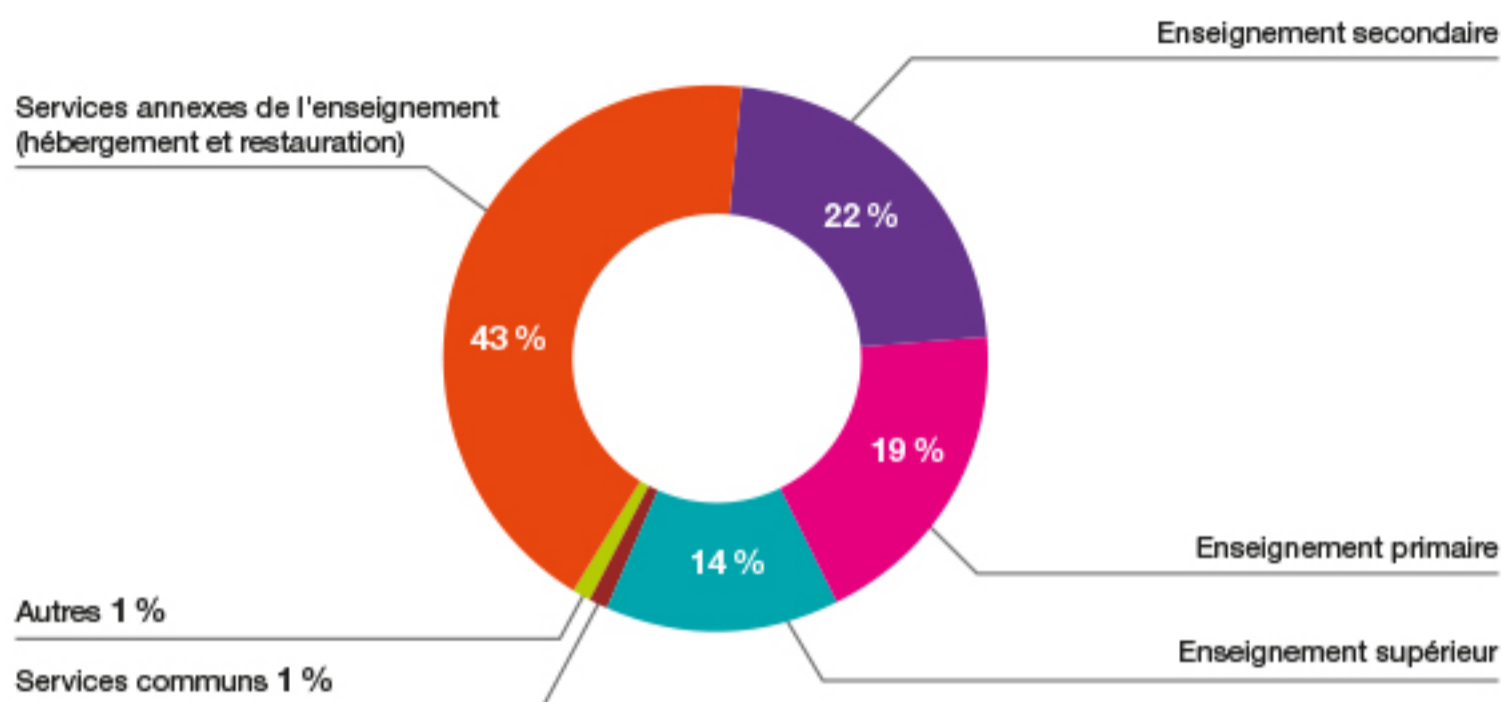
SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2013, le budget de fonctionnement consacré à l'enseignement et à la formation s'élève à 629,4 M€, dont 409,6 M€ pour la masse salariale (soit 65,1 %), en hausse de 5,4 % par rapport au CA 2012. Cette hausse s'explique par la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs à compter de la rentrée scolaire 2013.

Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale liées à l'enseignement et à la formation s'élèvent à 219,8 M€ contre 203,2 M€ en 2012 (+8,2 %), pour une inscription de 220,1 M€.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Dépenses de fonctionnement 2013 (hors masse salariale)



Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Les services annexes de l'enseignement représentent près du quart des dépenses et s'établissent à 93,9 M€ en 2013. Ils regroupent une grande variété de services dont l'hébergement et la restauration scolaire (72,6 M€), les classes découvertes (19,9 M€) et les transports scolaires (1,4 M€). Ces dépenses connaissent une forte hausse par rapport à 2012 à hauteur de 13,3 M€ (soit +16,5 %). Cette évolution s'explique principalement par la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs qui s'est traduite par le lancement d'appels à projets pour un montant de 7,1 M€ et par l'augmentation des dépenses liées aux classes de découverte (+2,3 M€).

21,8 % des dépenses sont consacrées à l'enseignement secondaire (collèges et lycées), ce qui représente 48,0 M€ en 2013 contre 46,9 M€ en 2012. Ces dépenses concernent principalement les collèges et lycées publics (24,8 M€), les collèges privés sous contrat (18,1 M€) et les écoles d'art (2,4 M€). L'évolution des dépenses résulte essentiellement de la progression contractuelle de 1,1 M€ des charges liées aux collèges privés sous contrat. Les subventions versées pour l'entretien et les frais de restauration des collèges ont augmenté de 0,4 M€ pour s'élever à 4,7 M€.

Le budget alloué à l'enseignement primaire s'élève à 42,9 M€ en 2013 contre 41,9 M€ en 2012, cette augmentation s'expliquant par les dépenses de fournitures et autres charges courantes induites par l'aménagement des rythmes éducatifs.

Les dépenses au titre de l'enseignement supérieur représentent 31,4 M€ en 2013 et restent globalement stables par rapport à 2012 (+0,9 M€). 24,6 M€ ont été destinés à la recherche et aux universités, dont 13,8 M€ à l'École supérieure de physique et de chimie industrielle (ESPCI), et 4,3 M€ à l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP). 4,4 M€ ont également été dédiés à la vie étudiante avec 1,5 M€ de bourses Erasmus. Enfin, 2,6 M€ ont été consacrés aux écoles d'art. Un montant de 0,6 M€ a en outre permis de financer les cours municipaux pour les adultes.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Fait marquant du CA 2013 : la mise en œuvre dès la rentrée scolaire 2013 de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE) et l'amélioration des temps périscolaires

L'effort global en faveur du périscolaire et de l'extra-scolaire s'est traduit par une dépense 2013 de 26,4 M€ au global, ce qui correspond aux crédits votés.

Dans ce cadre, 12,9 M€ de masse salariale ont été dépensés afin de permettre une meilleure gestion des entrées/sorties et une meilleure préparation des ateliers sur temps périscolaire ; de renforcer les équipes, ainsi que de reconnaître l'évolution du métier des ASEM et des animateurs. Une partie de ces dépenses sont imputées sur la fonction « sport et jeunesse », au titre des centres de loisirs.

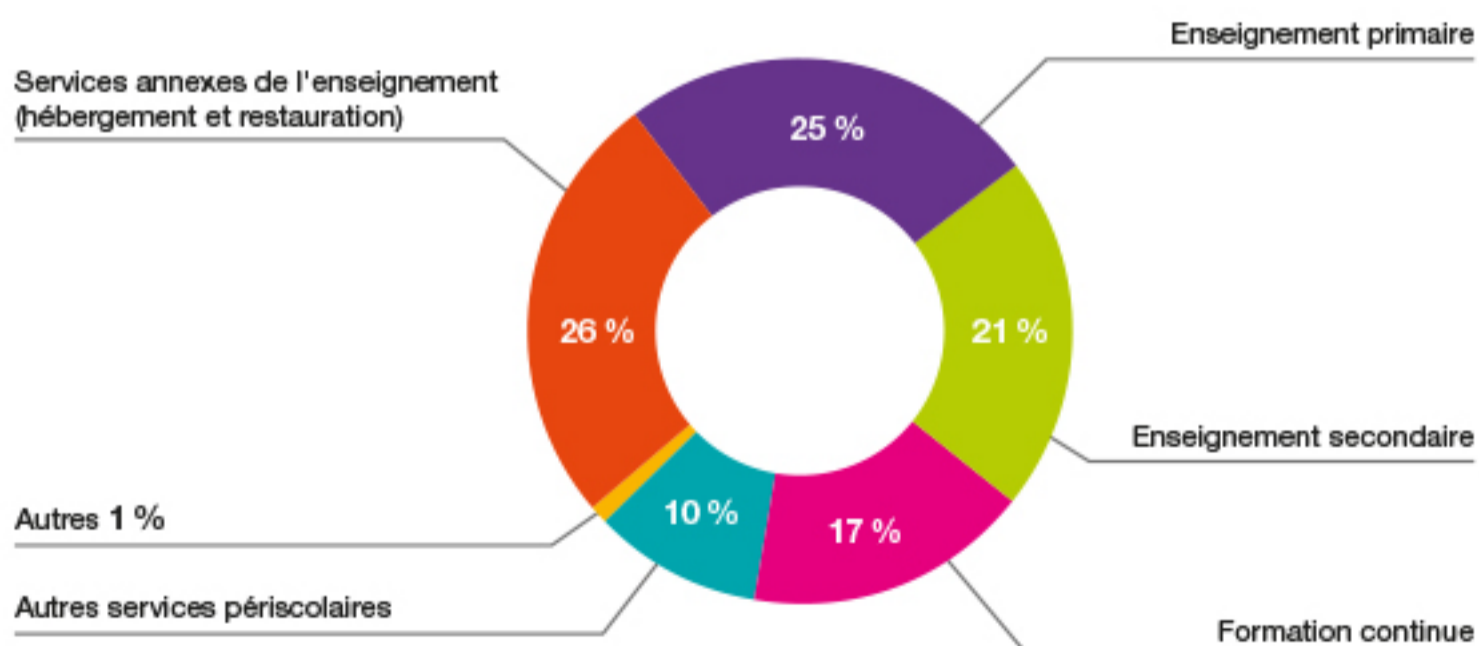
Les autres dépenses de fonctionnement découlant de la réforme atteignent 13,5 M€, incluant :

- 8,7 M€ de subventions dont 7,0 M€ ont été dépensés dans le cadre des appels à projets pour l'organisation d'activités supplémentaires ; 1,5 M€ de subvention a par ailleurs été versé aux caisses des écoles pour la prise en charge des frais de restauration le mercredi midi ; 0,1 M€ de subvention versée à l'EPM.
- 4,9 M€ de charges à caractère général, portant principalement sur l'achat de fournitures et de matériel pédagogique (1,4 M€), l'organisation d'ateliers bleus, d'ateliers éducatifs et de classes découverte supplémentaires (1,8 M€).

En recettes, 2,3 M€ ont été encaissés fin 2013, au titre du fonds d'amorçage financé par l'Etat (le solde des recettes prévues pour 2013 est de 7,5 M€ et sera titré en 2014).

En 2013, 21,5 M€ de recettes de fonctionnement ont été perçues dans le domaine de l'enseignement et de la formation, sur un total de 24,3 M€ de crédits ouverts (soit un taux d'exécution de 88 %). Dans leur globalité, ces recettes sont relativement stables par rapport au CA 2012 (-2 %).

Recettes de fonctionnement 2013



ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Les recettes issues des services annexes de l'enseignement, égales à 5,6 M€ en 2013, concernent uniquement les classes de découvertes. Les redevances et droits des services périscolaires constituent la principale ressource et s'élèvent à 5,1 M€.

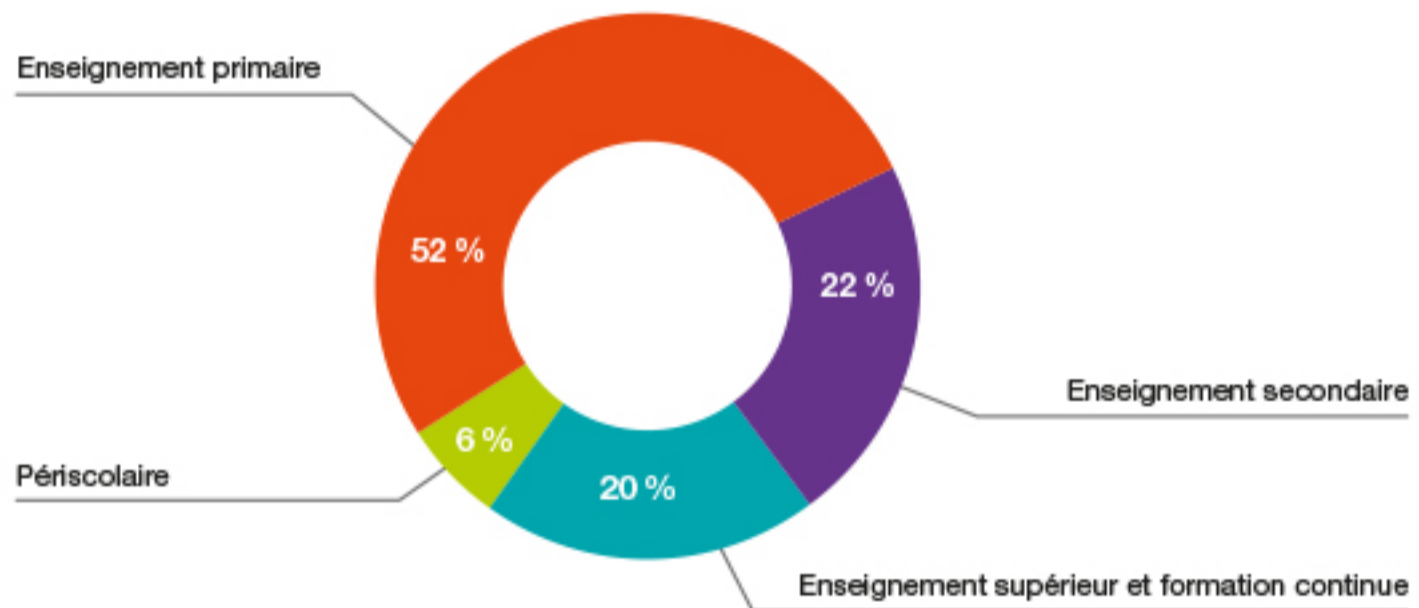
L'enseignement primaire génère un quart des recettes, pour un montant de 5,3 M€ en 2013 contre 4,4 M€ en 2012.

21 % des recettes sont liées à l'enseignement secondaire (4,6 M€ en 2013, en baisse de 1 M€ par rapport à 2012). Les participations familiales à la restauration dans les collèges contribuent à ces recettes à hauteur de 2,6 M€.

Les redevances et droits de la formation continue représentent 3,7 M€.

2,0 M€ de recettes relatives aux autres services périscolaires ont été titrées en 2013 (-0,3 M€ par rapport 2012). Ces recettes sont composées de participations de l'Etat à des prestations de santé scolaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT



En 2013, les dépenses d'investissement de la collectivité pour l'enseignement et la formation se sont élevées à 169,2 M€.

L'enseignement primaire et secondaire a mobilisé 125,1 M€.

L'enseignement primaire a représenté la moitié de l'effort d'investissement scolaire, avec 88,2 M€ de dépenses. L'équipement et l'entretien des écoles maternelles et élémentaires ont mobilisé 41 M€ (dont 22,6 M€ sur l'enveloppe d'intérêt local). Les travaux de sécurité ont représenté 4 M€ en 2013. L'année 2013 a également vu s'achever les travaux de rénovation énergétique des 100 écoles couvertes par le Contrat de partenariat énergétique (1,6 M€ en 2013).

47,2 M€ ont été dépensés pour les créations et rénovations d'écoles primaires. Dans les quartiers en rénovation, de nouvelles classes ont ouvert leurs portes à la rentrée, ou ont vu les travaux de création de nouvelles démarrer :

- L'école élémentaire Olivier de Serres, dans le 15^e arrondissement, qui a connu un investissement de 11,1 M€ cette année ;
- L'école maternelle du secteur Binet, dans le 18^e arrondissement (9,6 M€) ;
- L'école du secteur Masséna de la ZAC PRG dans le 13^e arrondissement (2,8 M€) ;
- Le groupe scolaire du boulevard Macdonald, dans le 19^e arrondissement, qui sera livré en 2014 : ce projet a mobilisé 16,2 M€ en 2013 (dont 10,8 M€ pour le collège).

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Les dépenses en faveur de l'enseignement secondaire ont représenté un effort de 37 M€.

Parmi les grandes opérations peuvent être citées celle du collège de la ZAC Clichy-Batignolles dans le 17^e arrondissement (4,0 M€), du collège Charles Péguy dans le 11^e arrondissement (1,1 M€), du collège Georges Braque dans le 13^e arrondissement (1,1 M€) et du collège Ballard-André Citroën dans le 15^e arrondissement (0,6 M€).

L'investissement en faveur des collèges autonomes s'est élevé à 9,2 M€.

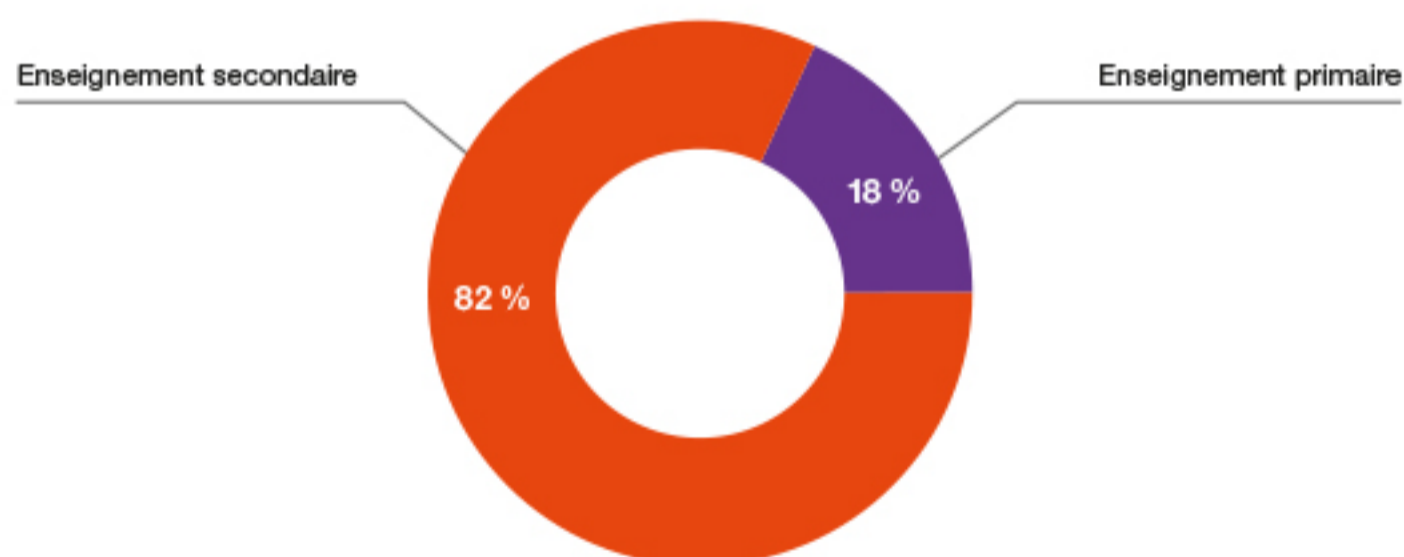
L'enseignement supérieur et la recherche ont été cette année encore très soutenus par la collectivité, avec un effort de 33,8 M€. Ainsi, l'Institut des métropoles durables a été subventionné à hauteur de 7 M€, l'Institut des études avancées de 3,5 M€ et l'Institut innovant de formation par la recherche (IIFR) de 1,0 M€.

Les dépenses au titre du patrimoine universitaire parisien ont atteint 6,0 M€ dont 3,8 M€ pour la bibliothèque de la Sorbonne. 3,7 M€ ont été par ailleurs consacrés aux travaux de l'ESPCI. En outre, 4,1 M€ ont été investis pour les écoles d'art parisiennes.

La vie étudiante à Paris, et notamment le logement étudiant, ont été soutenus par une subvention de 2,5 M€ allouée à la Cité Internationale Universitaire de Paris et de 1,8 M€ allouée au CROUS. Les maisons des initiatives étudiantes, ont, elles, été soutenues à hauteur de 1,1 M€.

Le périscolaire, enfin, a fait l'objet d'un investissement de 9,5 M€, notamment pour l'amélioration de la restauration scolaire.

Recettes d'investissement

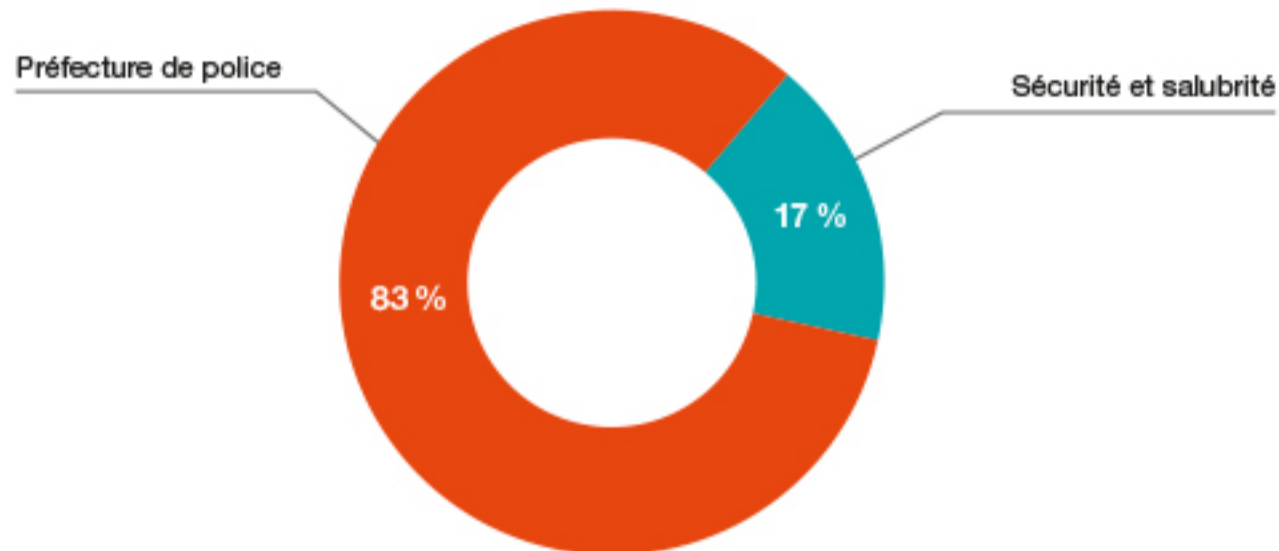


En 2013, les recettes d'investissement liées à l'enseignement et la formation se sont élevées à 17,4 M€, dont 3,1 M€ pour l'enseignement primaire et 14,3 M€ pour l'enseignement secondaire. Elles consistent pour l'essentiel en des remboursements régionaux des investissements effectués pour les lycées dans les collèges-lycées.

SÉCURITÉ

SÉCURITÉ

Budget consolidé consacré à la sécurité



en M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Dépenses de fonctionnement	343,0	348,6	350,9
<i>dont masse salariale</i>	42,5	43,1	44,3
Dépenses d'investissement	19,6	16,9	14,1
Recettes de fonctionnement	2,8	3,0	1,0
Recettes d'investissement	1,2	0,6	0,2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2013, le budget de fonctionnement consacré à la sécurité s'élève à 350,9 M€, dont 44,3 M€ pour la masse salariale.

Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale consacrées à la sécurité s'élèvent à 306,6 M€ en 2013, en hausse de 1,0 M€ par rapport à 2012. Le taux d'exécution des crédits ouverts, pour un montant total de 306,8 M€, est de 99,9 %.

La subvention versée à la Préfecture de Police en 2013 est d'un montant de 290,2 M€. Cette subvention est versée par la Ville à la Préfecture de Police, dans la mesure où celle-ci exerce, à titre dérogatoire, des compétences municipales de droit commun.

Les services communs du budget Ville (14,4 M€ au CA 2013), incluent en premier lieu les dépenses engagées dans le cadre des marchés de gardiennage à hauteur de 9,1 M€. En second lieu, les services communs incluent également les subventions versées au titre de la prévention et de la sécurité pour un montant total de 5,2 M€ en 2013. Les principaux bénéficiaires de ces subventions sont le Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS, pour un montant de 3,3 M€ au CA 2013) et l'Association des promoteurs et exploitants de parking (APEP, pour un montant de 0,3 M€).

SÉCURITÉ

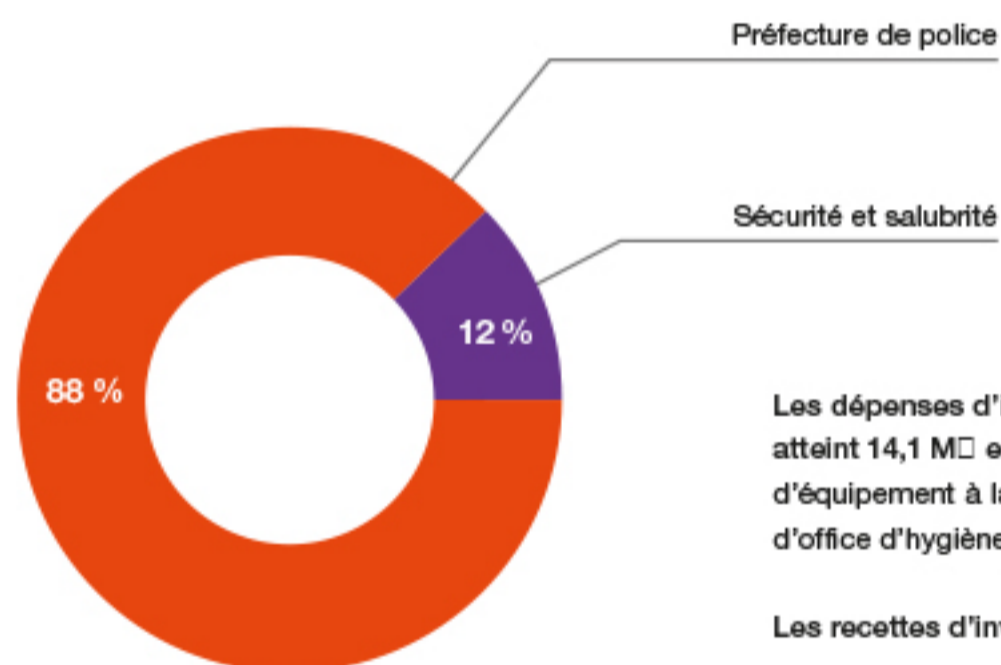
Les dépenses relatives à l'hygiène et à la salubrité publique s'élèvent à 1,0 M€ en 2013 et comprennent les frais de fonctionnement du Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris (LHVP) et du Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène (SMASH), qui conduisent des missions d'études et de surveillance dans les domaines de la santé environnementale et de l'hygiène publique.

Les recettes de fonctionnement relatives à la sécurité atteignent 1,0 M€ en 2013, en baisse de 2,0 M€ par rapport au CA 2012.

La majeure partie de ces recettes porte sur l'hygiène et la salubrité publique avec 0,9 M€ titré au CA 2013, ces recettes découlant essentiellement de l'activité du LHVP et du SMASH.

0,1 M€ de recettes issues des services communs a été titré en 2013. Il s'agit de participations de l'Etat versées dans le cadre de la convention signée avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

SECTION D'INVESTISSEMENT



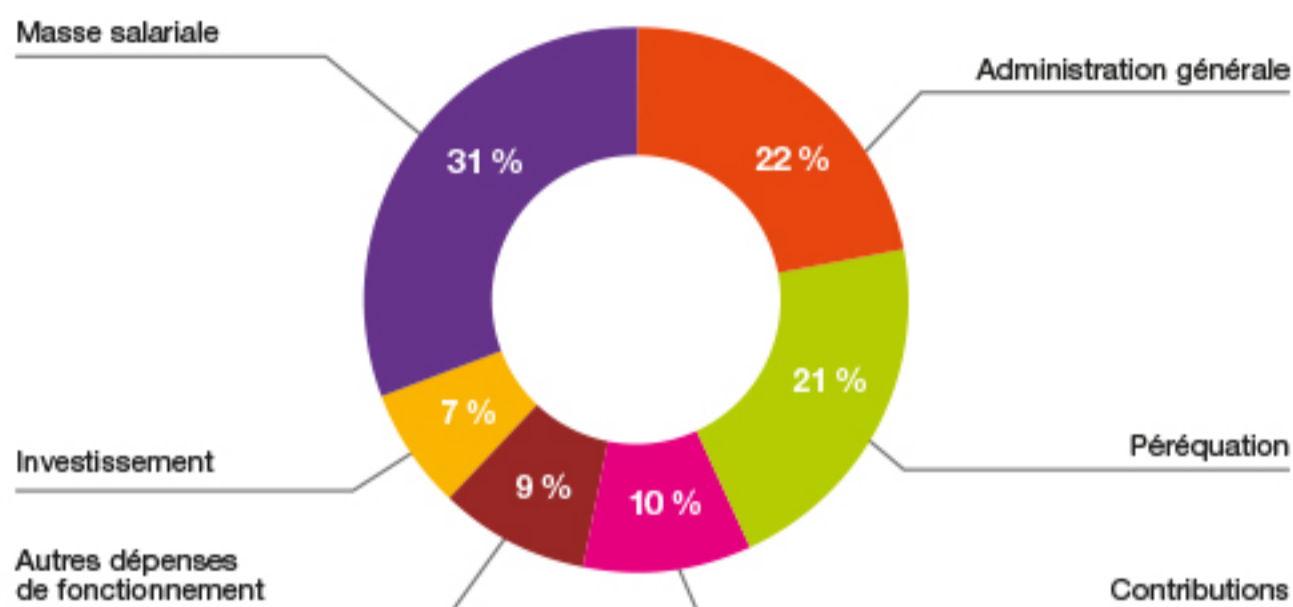
Les dépenses d'investissement pour la sécurité ont atteint 14,1 M€ en 2013, dont 12,4 M€ de subvention d'équipement à la PP et 1 M€ consacré aux travaux d'office d'hygiène publique.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,2 M€.

SERVICES GÉNÉRAUX

SERVICES GÉNÉRAUX

Budget consolidé consacré aux services généraux en 2013



PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :

La fonction 0 « services généraux » est très globalisante dans la mesure où elle inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, « les opérations non ventilables » et les dépenses relatives à l' « administration générale ». Y sont ainsi inscrites les dépenses d'ordre⁵, les dépenses découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité, les dépenses de péréquation (hors FNGIR) et les dotations aux états spéciaux d'arrondissement. Ces trois catégories de dépenses sont détaillées ci-après.

Les dépenses découlant des projets de réaménagement des Halles et des voies sur berges, imputées sur la fonction 0, sont sorties du périmètre présenté et réintégrées dans la fonction « aménagement ». De même pour la subvention versée à la Préfecture de Police, réimputée pour plus de lisibilité dans la fonction « sécurité ».

Budget hors contribution d'équilibre au Département, hors FNGIR

en M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Dépenses de fonctionnement	975,6	1 207,1	1 317,0
<i>dont masse salariale</i>	<i>387,2</i>	<i>427,2</i>	<i>436,9</i>
Dépenses d'investissement	105,3	120,5	102,2
Recettes de fonctionnement	6 186,3	6 367,2	6 313,8
Recettes d'investissement	140,8	187,9	182,2

⁵Toutes les dépenses présentées ici sont hors crédits d'ordre, dédiés aux opérations comptables (dotations aux amortissements, provisions pour risques notamment) strictement équilibrées en dépenses et en recettes et donc sans impact financier. Ces opérations sont détaillées dans la partie III du rapport.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

↳ Dépenses de fonctionnement

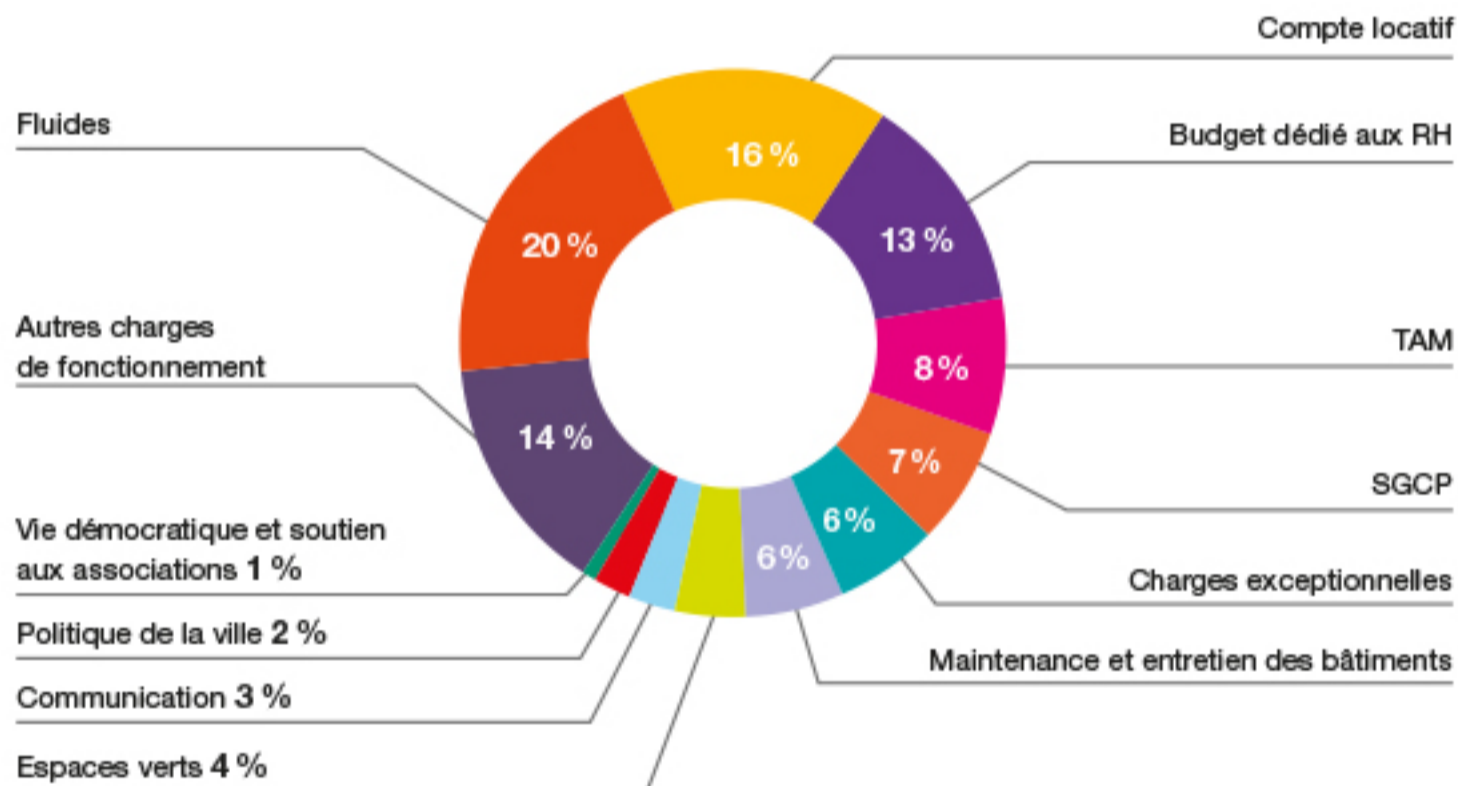
En 2013, le budget consacré aux services généraux s'élève à 1 317,0 M€, dont 436,9 M€ de masse salariale. Il est à noter qu'une grande partie des dépenses de masse salariale actuellement imputée sur la fonction « services généraux » pour des raisons d'ordre technique, devrait être à terme rattachée aux politiques publiques sectorielles.

• Dépenses générales de l'administration

Hors masse salariale, le budget de fonctionnement consacré à l'administration générale est de 312,9 M€ au CA 2013, en hausse de 11,7 % par rapport au CA 2012 (+32,7 M€). Le montant des crédits ouverts étant de 343,6 M€, le taux d'exécution est donc de 91,1 %.

Est présenté ci-après l'ensemble des dépenses découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité. Celles-ci sont de nature très diverse : dépenses de fluides, compte locatif, dépenses de maintenance informatique, frais de formation, dépenses de location des transports automobiles municipaux, etc.

Les principaux postes de dépenses au CA 2013



Ainsi, le premier poste de dépenses porte sur les fluides, et plus particulièrement sur la consommation d'eau, d'électricité, de gaz et de carburants liée au fonctionnement des équipements de la collectivité (crèches, écoles, équipements culturels et sportifs gérés en régie, etc.). Ce poste représente un montant total de 62,9 M€ en 2013 contre 59,8 M€ au CA 2012, soit une augmentation de 5,1 % qui s'explique principalement par l'évolution des coûts de l'énergie, du climat et du degré jour unifié (DJU) constaté, et dans une moindre mesure par l'ouverture de nouveaux équipements.

Le deuxième poste de dépenses concerne le compte locatif, qui regroupe l'ensemble des charges locatives et des loyers payés par la collectivité. Le compte locatif représente 50,3 M€ au CA 2013, en progression de 2,3 M€ par rapport au CA 2012 (48,0 M€). Cette hausse découle notamment de l'indexation contractuelle des loyers et de nouvelles prises à bail (210 quai de Jemmapes, 66 rue de Dantzig).

SERVICES GÉNÉRAUX

Le troisième poste de dépenses porte sur la location de véhicules au service des transports automobiles municipaux (dont les charges sont isolées dans un budget annexe), à hauteur de 24,6 M€ au CA 2013 contre 25,2 M€ au CA 2012.

Les subventions versées au titre des ressources humaines, pour le financement des prestations de restauration et d'œuvres sociales, sont constatées au CA 2013 pour un montant de 20,4 M€ contre 21,1 M€ au CA 2012.

Ce poste inclut par ailleurs les indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers à hauteur de 16,7 M€ ainsi que la subvention versée pour l'organisation et le fonctionnement du Conseil de Paris (3,9 M€ au CA 2013).

Les dépenses de maintenance représentent 14,3 M€ contre 13,6 M€ au CA 2012 (maintenance informatique et entretien des bâtiments administratifs, principalement).

Les dépenses de formation de la collectivité, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (voir la fonction « développement économique ») s'élèvent à 11,5 M€ contre 12,1 M€ au CA 2012.

Les dépenses de la Direction de la communication au titre de l'année 2013 sont de 8,8 M€, en léger recul par rapport au CA 2012 (à 8,9 M€). Ce montant inclut notamment les frais de catalogues et imprimés (2,3 M€), les dépenses liées aux contrats de prestations passés avec des entreprises (2,6 M€) ainsi que les participations aux foires et expositions (1,3 M€).

Une partie des charges découlant de l'entretien des espaces verts est également imputée sur la fonction « services généraux », comme les dépenses de fournitures et les charges d'eau non potable, pour un montant total de 6,3 M€ ; s'y ajoutent 6,3 M€ supplémentaires pour les charges relatives à la gestion des cimetières.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement associées à la politique de la Ville est également exécuté sur cette fonction, à hauteur de 5,8 M€ (contre 5,7 M€ au CA 2012). C'est le cas également des dépenses de la Direction des usagers, des citoyens et des territoires, pour un montant de 3,1 M€ comprenant 1,0 M€ de subventions allouées à la vie démocratique et associative.

Cette fonction inclut les dépenses découlant de l'achat de vêtements de travail pour les agents de la Direction des espaces verts et de l'environnement, de la Direction de l'eau et de la propreté, notamment, à hauteur de 5,1 M€ (contre 4,7 M€ au CA 2012). Elle inclut également les autres charges de gestion courante de l'administration, telles que les frais d'affranchissement (5,4 M€), les taxes foncières et autres impôts locaux acquittés au titre des équipements (2,5 M€), les frais d'assurance (2,7 M€).

Les charges exceptionnelles se sont élevées à 12,6 M€ en 2013, en hausse de 7,4 M€ par rapport au CA 2012 du fait d'une inscription de 7,9 M€ dédiée à des annulations de titres sur exercices antérieurs. Les indemnités versées dans le cadre de contentieux ont été constatées pour un montant de 2,1 M€, contre 2,6 M€ en 2012. Un montant de 1,8 M€ a par ailleurs été versé au titre des secours et dots.

La participation versée à la CNRACL a atteint un montant de 6,9 M€ contre 7,4 M€ en 2012 ; celle-ci vise à rembourser les charges de retraite des personnels dont le corps a été étatisé en 1968. Cette participation décroît chaque année, et devrait disparaître sur le long terme.

Enfin, les créances admises en non-valeur ont représenté 5,4 M€.

SERVICES GÉNÉRAUX

• Dépenses de péréquation

Les dépenses de péréquation (nettes du FNGIR) atteignent 302,0 M€ au CA 2013, contre 222,8 M€ au CA 2012. Elles progressent ainsi de 35,5 % (+79,2 M€), sous l'effet de :

- la montée en charge du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) avec une augmentation de la contribution de la Ville de 44,8 M€ pour atteindre 66,5 M€.
- la création d'un nouveau Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui s'élève à 15,9 M€.
- la hausse de 10,1 M€ de la contribution au Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour s'établir à 131,3 M€.
- la hausse de 8,3 M€ de la contribution au Fonds de péréquation des DMTO, mis en place en 2011, dont le montant atteint 88,2 M€.

• Dotations aux états spéciaux d'arrondissement

Les dotations aux états spéciaux d'arrondissement sont imputées sur les « services généraux » ; elles s'élèvent à 120,2 M€ (contre 116,5 M€ au CA 2012) pour la dotation de gestion locale, dédiée à l'entretien des équipements de proximité, et à 11,6 M€ (même montant au CA 2012) pour la dotation d'animation locale, liée à la vie locale et à la démocratie participative. L'évolution de la dotation de gestion locale est due à l'ouverture de nouveaux équipements de proximité en 2013

↳ Recettes de fonctionnement

La majeure partie des recettes fiscales et des dotations de fonctionnement versées par l'Etat est imputée sur la fonction 0, « opérations non ventilables ». Toutefois, certaines taxes telles que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que les droits de stationnement et un grand nombre de participations sont imputées sur d'autres fonctions et ne figurent pas dans cette partie.

Le produit global des recettes relatives aux services généraux s'élève à 6 313,8 M€ en 2013 contre 6 367,2 M€ en 2012, soit une baisse de 0,8 %.

En 2013, les recettes des contributions directes locales Ville et Département atteignent au total 3 456,1 M€, contre 3 207,0 M€, soit une progression de 7,8 %.

Les taux d'imposition sont restés strictement stables en 2013, seules l'augmentation physique des bases et la revalorisation nominale décidées par le Parlement expliquent les évolutions constatées.

	CA 2012	CA 2013	évol. %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 230,9	1 423,8	15,7 %
Taxes foncières	945,2	966,5	2,3 %
Taxe d'habitation	700,3	721,5	3,0 %
Contribution foncière des entreprises	284,7	297,1	4,4 %
Taxe sur les surfaces commerciales	14,9	15,6	4,4 %
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	9,6	10,0	3,8 %
Rôles supplémentaires	21,3	21,7	1,9 %
TOTAL y compris FNGIR	3 207,0	3 456,1	7,8 %
TOTAL hors FNGIR	2 314,8	2 557,9	10,5 %

Les contributions indirectes atteignent 1 122,3 M€ en 2013, contre 1 382,2 M€ en 2012, soit une baisse de 18,8 %, en raison essentiellement de la baisse des recettes de la fiscalité immobilière.